

PROGRAMME DE FORMATION

Télépilote de Drone à Usage professionnel : Théorique et Pratique

-Version du 13/04/2024

BUT DE CETTE FORMATION

Être déclaré apte à exercer une activité professionnelle de Télépilote de drone en toute sécurité.

PREREQUIS

Pour accéder à la formation, vous devez :

- Être porteur d'un projet professionnel ou exercer une activité professionnelle en relation avec le drone.
- Travailler dans un secteur nécessitant l'utilisation professionnelle des drones.

PUBLIC CONCERNE

- À toutes personnes âgées de 16 ans désirant devenir télépilote professionnel
- Personne en situation de handicap disposant de la mobilité de ses membres supérieurs
(Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous)

MODALITE D'ACCES A LA FORMATION

Nos formations sont accessibles selon les modalités ci-dessous :

1 - Prise de contact :

Par mail : formation@antillesdrone.fr ou par téléphone au : 0690 353 713

2 - Devis et programme

Suite à votre demande, vous recevrez notre programme de la formation détaillé, et notre devis si besoin.

3- Validation devis et analyse du besoin

Suite à la validation du devis, nous vous transmettrons une de renseignement pour analyser vos attentes et vos besoins. Vous pouvez être contacté par le responsable de formation pour plus d'information.

4- Inscription

Après l'entretien préalable à l'inscription, nous vous transmettrons la fiche d'inscription.

5- Validation des organismes financeurs

En fonction du cas (DE, CPF, Salarié), un délai d'au moins 15 jours est requis pour le traitement du dossier.

6- Conventonnement

Dès validation des organismes financeurs, la convention de formation et le règlement intérieur est envoyée. Ils devront être envoyé pour valider l'entrée en formation

7 - Avant la formation

3 jours avant la formation, vous recevrez un courrier de confirmation vous précisant les dates, lieu et horaires.

6 - Jour de la formation

Vous voilà arrivé au début de votre journée de formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Acquérir les compétences techniques (*définies par l'arrêté du 18 mai 2018*) nécessaires pour l'exercice d'une activité de télépilote professionnel.
2. Connaître la réglementation imposée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) dans le cadre des activités particulières au niveau national et connaître la réglementation imposée par la nouvelle réglementation imposée par l'Agence de l'Union Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) dans le cadre de la catégorie spécifique.
3. Être en mesure d'effectuer les futures missions en toute sécurité dans le cadre d'une activité professionnelle.

CONTENU DETAILLE DU PROGRAMME DE LA FORMATION

Les matières et lignes de programme pour l'examen théorique : CATT

- A. REGLEMENTATION
 - 1. Règlementation générale
 - 2. Règlementation spécifique aux aéronefs civils qui circulent sans personne a bord - droit national
- B. CONNAISSANCES GENERALES DES AERONEFS QUI CIRCULENT SANS PERSONNE A BORD
 - 1. Système électrique - batteries
 - 2. Equipements obligatoires
 - 3. Système de pilotage
 - 4. Moteurs et contrôleurs (esc)
 - 5. Capteurs
 - 6. Autres servitudes
 - 7. Entretien de l'aéronef télépilote, des accessoires - cycle d'entretien
- C. INSTRUMENTATION
 - 1. Magnétisme - compas magnétique - compas électronique
 - 2. Instruments gyroscopiques
- D. PERFORMANCE - PREPARATION ET SUIVI DU VOL
 - 1. Masse et centrage
 - 2. Introduction aux notions de masse et centrage
 - 3. Détermination du centrage
 - 4. Préparation du vol
 - 5. Suivi du vol d'un aéronef civil qui circule sans personne a bord
- E. PERFORMANCE HUMAINE
 - 1. Physiologie
 - 2. Psychologie
- F. METEOROLOGIE
- G. NAVIGATION
 - 1. Généralités en navigation
 - 2. Connaissances basiques en navigation
 - 3. Magnétisme et compas
 - 4. Cartes
 - 5. Navigation a l'estime
 - 6. Suivi et gestion de la navigation en vol
- H. LIAISON DE DONNEES ET RADIO NAVIGATION
 - 1. Théorie de base sur la propagation des ondes radio
 - 2. Systèmes de navigation par satellite - GNSS - Navigation assistée par satellite
- I. PRODEDURES OPERATIONNELLES
 - 1. Procédures d'urgence
 - 2. Procédure opérationnelles spécifiques aéronef télépilote
- J. PRINCIPE DU VOL
 - 1. Aérodynamique
 - 2. Hélices-Rotors
 - 3. Connaissances basiques pour les voilures tournantes et les voilures fixes
- K. COMMUNICATIONS
 - 1. COMMUNICATIONS VFR - termes employés dans les communications radiotéléphoniques

Les matières et lignes de programme pour l'examen pratique : CAPT

Formation pratique basique aux scénarios S-1, S-2 et S-3 et standards européens

Compétences communes pour tous les scénarios

1- Compétences communes pour tous les scénarios

Préparation du vol mission

Briefing, Débriefing, Retour d'expérience

Vol Situation Normale

Vol Situation Anormale

2- Compétences propres au scénario S-2

Préparation du vol mission

Préparation du vol machine

Vol Situation Normale

Vol Situation anormale

3- Compétences propres au scénario S-3

Préparation du vol mission

Vol Situation normale

Vol Situation anormale

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours présentiel théoriques
- Méthode expositive, pédagogique active
- Supports pédagogiques papiers et informatiques (*Tableau, supports informatiques et vidéo*).
- Rencontre avec les interlocuteurs de la DGAC Guadeloupe.
- Déplacements en extérieur pour l'étude de cas concrets et la réalisation des vols d'instructions.
- Participation à une mission d'ANTILLES Drone (*Le cas échéant*).

Outils utilisés en cours de formation

- Drones de la flotte : « ANTILLES Drone » (*Phantom 4 Pro et Phantom 4 Pro +, Mavic 2 Pro de la marque DJI*) utilisés par le stagiaire afin d'apprécier son aisance au télépilotage ainsi que sa rigueur dans la préparation des aéronefs.
- Applications dédiées (*Mach7Drone, Géoportail, etc...*)
- Ordinateur portable (les participants devront venir équipés)

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation théorique à travers 3 épreuves sur la plateforme d'examen de la FPDC
- Repérage des acquis des candidats en organisme de formation habilité.
- Mises en situation pratiques de préparation de mission et des mises en situation pratiques de télépilotage de drones (en situation réelle ou sur simulateur de vol).
- Evaluation pratique à travers 3 épreuves d'évaluation standardisées.

SANCTION DE LA FORMATION

- Une attestation de fin de formation sera remise à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation
- Après obtention de l'examen théorique, un certificat de formation sera délivré au participant.

CERTIFICATEUR

Fédération Professionnelle Du Drone Civil (FPDC) labellisé le 15/12/2021

TARIF

Prise en charge OPCO , Pôle Emploi et CPF possible
Nous contacter pour obtenir un devis.

INTERVENANT

Monsieur **BELLAIS David**, Formateur titulaire du diplôme de télépilote de drone.
Entrepreneur individuel

CONTACT

Monsieur **BISQUÉ Pierre**, Responsable de la formation
+590 690 353 713
formation@antillesdrone.com